

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 21 mars 2013

Présents : Claude Vignon, Paul Bertrand, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Pierre Barbier, Yves Guillet, Valérie Guillet, Gérald Idelon
Excusée : Isabelle Bailliard
Absents : Martin Béchier, Sandra Perrier

Délibérations du conseil

→ Une subvention de 200€ est accordée à l'association « les passeurs d'histoires » pour l'organisation du premier festival du Conte et de l'Imaginaire en Vercors.

→ **Présentation du Compte Administratif 2012 du budget Eau et Assainissement**

	Dépenses	Recettes
Exploitation	118 676,28 €	133 315,21 €
Investissement	228 172,57 €	99 629,00 €
Report 2011 (Fonct.)		119 435,98 €
Report 2011 (Invest.)	35 771,47 €	
Total	382 620,32 €	352 380,19 €

Le compte administratif et le compte de gestion 2012 sont votés à l'unanimité.

→ **présentation du Budget Primitif 2013 du service de l'Eau et Assainissement :**

Exploitation	Investissement	Total
269 315 €	1 212 913 €	1 482 228 €

Reprise des restes à réaliser des projets 2011 : solde des travaux de réparation des dégâts d'orage du 27 mai.

Intégration des projets 2012 : tranche 3 de l'assainissement collectif (extension des réseaux aux hameaux du Bard, Revoux, Berthonnets, Biassons). Le Maire rapporte son entretien avec Mr le Préfet, qui ne lui a pas donné de signe positif quand à l'attribution de la subvention d'Etat demandée (DETR 2013). L'inscription de l'opération au BP est maintenue, avec report si nécessaire.

Il est décidé de ne pas augmenter les redevances d'eau et assainissement pour 2013.

Le Budget Primitif 2013 Eau et Assainissement est voté à l'unanimité.

→ **présentation du Compte administratif 2012 de la commune :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	437 643,79 €	537 936,07 €
Investissement	157 611,08 €	472 663,43 €
Report 2011 (Fonct.)		144 360,47 €
Report 2011 (Invest.)	113 643,07 €	
Total	708 897,94 €	1 154 959,97 €

Le compte administratif et le compte de gestion 2012 sont votés à l'unanimité.

→ **présentation du Budget Primitif 2013 de la commune :**

Fonctionnement	Investissement	Total
698 803 €	902 352 €	1 601 155 €

Poursuite des restes à réaliser 2012 (hors recettes attendues):

- boulangerie : reliquat 330 000€
- réparation des dégâts d'orage : 348 000€

Inscriptions 2013 (hors recettes attendues):

- travaux forestiers : 22 000€ (impluvium de Darbonouze)
- voirie : 23 000€
- réfection de la toiture de l'atelier communal : 62 000€
- aménagement et sécurisation du village : 14 400€
- réfection du WC public : 14 000€

cf autres éléments budgétaires dans les comptes-rendus des conseils municipaux des 14 février et 7 mars.

Les charges de personnel intègrent l'embauche d'un agent technique en contrat « emploi d'avenir » durant 4 mois sur l'année 2013.

Le Budget Primitif 2013 de la commune est voté à l'unanimité.

→ **Vote des 4 taxes 2013** : le conseil constate l'augmentation des assiettes locales d'imposition prévisionnelles (104 473€), et décide de ne pas augmenter les taux communaux cette année encore.

Taxe d'habitation : 14,65%

Taxe foncière sur le bâti : 8,31%

Taxe foncière sur le non-bâti : 13,96%

Contribution Foncière Entreprise : 12,99%

Voté à l'unanimité

→ A la demande de la Communauté des Communes, le conseil approuve la nouvelle répartition des délégués communautaires, suite à la loi Richard du 20 décembre 2012 :

La Chapelle en Vercors : 5 élus (798 hab)

Vassieux en Vercors : 4 élus (358 hab)

St Agnan en Vercors : 4 élus (397 hab)

St Martin en Vercors : 4 élus (408 hab)

St Julien en Vercors : 3 élus (230 hab)

Voté à l'unanimité

→ une motion de soutien au collège Sport-Nature de La Chapelle en Vercors est adoptée, en prévision d'une réduction de la Dotation Global Horaire de l'établissement pour la rentrée 2013-2014. Le conseil soutient la démarche de parents d'élèves du collège, et demande la restitution des sept heures postes, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et au bon encadrement des élèves. *Voté à l'unanimité*

Décisions du conseil

→ La séance débute par le débat sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour les rentrées scolaires de 2013 ou de 2014. Les élus procèdent à la lecture du courrier qui leur a été adressé par le conseil de St Julien en Vercors, volontaire pour une mise en œuvre des nouveaux rythmes dès 2013 au sein du RPI. A la suite des premiers échanges, le maire dresse l'état de cette mise en œuvre dès la rentrée prochaine :

- Contre :**
- précipitation des décisions, manque de concertation des partenaires, manque de temps
 - peur de ne pas cerner tous les enjeux et de mal faire
 - coût financier pour les collectivités

- Pour :*
- conviction du bien-fondé du changement de rythme pour les enfants
 - aide financière de l'Etat garantie pour cette première année
 - essai en 2013, puis réajustement en 2014
 - maintien du bon fonctionnement et des bonnes relations au sein du RPI

St Julien présente deux scénarii pour cette réorganisation horaire, sur la base d'une modification coordonnée des horaires de la navette scolaire :

1) L, M, J, V : 8h30-11h30 + 13h30-15h45 / Me : 8h30-11h30

2) L, M, J, V : 8h30-11h30 + 14h-16h (2 j) ou 14h-15h30 (2j) / Me : 8h30-11h30

Le Maire rappelle que le Conseil Général de la Drôme ne modifiera pas les horaires de la navette scolaire (départ à 16h30).

Le débat se poursuit. Le maire procède enfin à un tour de table des conseillers afin de recueillir leurs avis. Il en ressort que beaucoup redoutent la précipitation et la non-concertation des décisions relatives à l'organisation des nouveaux rythmes, expriment leurs craintes face aux simulations non abouties et regrettent un délai insuffisant de préparation.

A l'unanimité moins deux abstentions, il est décidé de demander une dérogation d'un an à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, soit pour la rentrée 2014-2015.

➔ Yves Guillet est chargé de relancer la procédure de succession de Mr René Arnaud, disparu en 2007, afin d'obtenir du Centre des Impôts l'autorisation d'évacuation des meubles de Mr Arnaud, stockés actuellement dans un garage communal.

➔ La commune signera une convention de location temporaire du T2 de l'hôtel du Vercors, afin de conserver ce logement disponible pour le couple de boulangers, dont l'emménagement est prévu en juin.

➔ Une offre d'emploi d'un agent technique en contrat « emploi d'avenir » sera lancée en avril avec l'appui de la mission emploi de la Communauté des Communes.

➔ L'ACCA de St Martin en Vercors a adressé une demande de bail à long terme pour le droit de chasse sur le territoire communal. Mr Paul Bertrand proposera un modèle de bail pour son étude par le conseil.

Secrétaire de séance : Yves Guillet